

## STATISTIQUES POSTALES.

## TAUX POSTAL.

Le 25 décembre 1898, le taux inter-impérial postal de deux centins par demi-once ou fraction de demi-once a été établi.

Ci-suivent les parties de l'Empire Britannique qui ont adopté entre elles le taux ci-haut mentionné :—

Aden.	Lagos.
Ascension.	Iles sous le Vent.
Iles Bahama.	Etats de la Malaisie.
Barbades.	Malte.
Bermudes.	Maurice.
Afrique anglaise centrale.	Natal.
"    "    orientale.	Terreneuve.
"    "    Honduras.	Nouvelle-Zélande.
"    "    Guyane.	Protectorat de la Côte du Niger.
"    "    Indes.	Compagnie des Territoires du Niger.
"    Cie Borneo-Nord, Territoires (Y compris Colonie de Labuan).	Colonie de la Rivière Orange.
Canada.	Sarawak.
Cap, Colonie du.	Seychelles.
Ceylan.	Sierra Leone.
Chypre.	Etablissements des Détroits.
Iles Falkland.	Sainte-Hélène.
Fiji.	Tobago.
Gambie.	Transvaal.
Gibraltar.	Trinidad.
Côte d'Or.	Ile Turque.
Hong-Kong.	Uganda.
Jamaïque.	Royaume-Uni.
Johore.	Iles du Vent.
	Zanzibar.

Le 31 décembre une proclamation de la *Gazette Officielle* annonçait qu'à partir du et après le 1<sup>er</sup> juin 1899, le taux postal en Canada serait de deux centins l'once.

Le nombre réel de milles de chemins de fer utilisés pour le service des malles en 1900-1901 a été de 16,960 et le nombre de milles parcourus sur les chemins de fer s'est élevé à 17,537,847. En outre du nombre de milles de chemins de fer parcourus ci-haut mentionné, il y a le nombre de milles de service par eau qui a été de 1,217,590.